

Au temps jadis : que faire des pauvres gens ?

« Vous aurez toujours des pauvres parmi vous » (Jean XII ; 8). Pour se limiter aux XIXe et XXe siècles, il y a toutes sortes de pauvres : ceux qui n'ont pas de toit, ceux qui ne possèdent rien, ceux qui meurent de misère. Des enfants, des familles, des vieux. Il y a les pauvres du village, ceux du pays, les étrangers ; ceux qui demeurent sur place et ceux qui vagabondent.

Avant la Révolution, on chasse les pauvres étrangers en mobilisant les hommes du pays. Les miséreux sont chargés sur des chars et débarqués à coups de trique aux frontières de la principauté. Les déshérités du pays peuvent mendier, mais uniquement dans leurs paroisses. Les maires et les curés dressent des listes des nécessiteux : eux seuls peuvent recevoir de l'aide des communautés. Dans les villes, les pauvres bourgeois sont hébergés dans les hôpitaux, avec les malades et les vieillards. A Porrentruy, l'enseigne dorée « *Christo in pauperibus* », (au Christ dans ses pauvres) sur la grille de l'hôpital rappelle que le pauvre est une figure du Christ. Jusqu'à la Révolution, presque tous les possédats et même les gens modestes précisent dans leur testament qu'il conviendra de donner une michette aux pauvres qui assisteront à leurs obsèques. Au XVIIIe siècle, un monastère comme celui de Bellelay donne une fois par semaine du pain à 300 pauvres du pays. Les possédants – papistes ou parpaillots – protestent contre cette charité parce qu'elle n'encouragerait pas ces miséreux à gagner leur vie en travaillant.

Du Moyen Age à la Révolution, les familles qui n'ont pas presque pas de terres – soit presque les trois quarts des gens – survivent grâce aux communaux (les encrannes des Taignons), aux droits d'usage sur les champs cultivés par les propriétaires, à la possibilité de nourrir un cochon dans les forêts du village, etc. Mais pour cela, il fallait être bourgeois du lieu. Après la Révolution, ces droits d'usage sont toujours plus limités et finissent pas être supprimés. Lors de famines de 1816 et 1846, des milliers de pauvres s'exilent en Amérique, encouragés par les autorités. Bien des communes paient un aller simple à des familles de citoyens miséreux pour les voir détalier le plus loin possible sans espoir de retour.

Au XIXe siècle, la misère populaire, qualifiée de « paupérisme », préoccupe les autorités. Dans le Jura, on installe sur les routes principales, comme à Cornol, des cabanes où les miséreux de passage peuvent être hébergés une ou deux nuits et recevoir une assiette de soupe : c'est la « passade ». Ces gens doivent ensuite quitter les lieux sans se faire prier. Au XXe siècle, dans la Baroche, les pauvres âgés peuvent recevoir chaque semaine, surtout en hiver, un peu de lait et une miche de pain.

Ailleurs, lorsque les droits d'usage collectifs sont supprimés, les communes amodient aux familles nécessiteuses de grands jardins – souvent appelés, « cantons » ou « ménagers » – qui doivent leur permettre de se nourrir une bonne partie de l'année en travaillant et non pas en mendiant et en recevant de l'assistance publique. Un gros mot, encore aujourd'hui ! Ces jardins ont subsisté jusque vers 1945. Dans les villes, on trouve encore des « jardins ouvriers » loués par les municipalités. On a tous connu l'époque où des enfants pauvres étaient « placés » dans des familles, surtout chez des gros paysans. Certains tombaient bien, mais d'autres étaient bien malmenés...

Chez nous comme ailleurs en Europe, la question des pauvres n'a jamais trouvé de réponse satisfaisante, aujourd'hui moins que jamais, comme le prouve l'explosion des chiffres du « social » : on paie des milliards pour l'assistance, l'invalidité, les caisses-maladies, le chômage, toutes sortes d'allocations et de paiements directs. Sans oublier l'AVS... Ce sont autant d'aumônes administratives ! Mais sans elles, il y aurait autant de miséreux que du temps des princes de Porrentruy !

Les miséreux sont vus, suivant les époques, comme des personnes frappées par les malheurs de la vie, ou alors comme des fainéants, des pillards, voire même comme des bandits prêts à vous assommer pour vous voler, comme des vagabonds à expédier au diable le plus vite possible. Ou bien, de nos jours, comme des ... « ayants-droits ». On a beau faire, on peut en penser ce qu'on veut, une chose est sûre : « les pauvres sont toujours parmi nous ».

A temps péssaie : quoi fère d'avo les poueres dgens ?

« Vos airez aidai des poueres dgens de pai tchie vos » (Djean XII ; 8) Po ne ran qu'djâsaie des XIXe et XXe siecles, è y aivait totes souetches de poueres : cés que n'aivînt p'de toit, cés que n'aivînt ran de ran, cés que meurînt de misère. Des afaints, des familles, des véyes... E y aivait les poueres di v'laidge, cés di paiyis, les étraïndges ; cés que d'moèrînt chu piaice et cés que brelandyînt.

D'vaint lai Révolution (1789), an tcheussait les étraïndges aimeunies en mobilisaint les hannes di pays. Les mijéreux étînt tchaidrgies chu des tchies et détchaidrgie ai cops de ronjons ès frontieres de lai principaté de Poéreintru. Les poueres di paiyis poyînt pettlaie, mains ran que dains yos bairoitches. Les maires et les tiuries drassînt des liches de cés que poyînt r'cidre in pô de ch'couè d'lai tieumnâtaie. Dains les vèlles, les poueres bordgeais étînt s'vent hébardgie dains les hôpitâs, aivo les malettes et les véyâs. Ai Poéreintru, les mots foûerdgaie en lattres doéraies tchu lai gattre de l'hôpitâ, *Christo in pauperibus* (« A Chricht, dains ses poueres ») rappeulle qu'in pouère était ène fidiure de not'Seigneur. Djunqu'ai lai Révolution, tos les chires, et mainme les p'têtes dgens, demaindînt dains yos techtaments que yos hérties baiyeuchînt ène métchatte ès aibaingnous que v'rînt en yote entèrrement. Dains les années 1700, in covent c'man c'tu d'Bellelay baiyait totes les s'naines ai maindgie ès 300 poueres. Les dgens bîn piaicîs – papichtes aichbîn que parpaiyots – trovînt que c'était in chcandale : pos yos, ces vârans n'aivînt qu'ai travaillie po diaingnie yot'vie.

Di Moyîn Aidge djunqu'ai lai Révolution, les familles de poueres dgens que n'aivînt quasi pe d'tierres – çoli veut dire les trâs quâts des dgens – poyînt s'en tirie ai câse des drêts de pétûre tchus les tchaimps des rétches, des péquis des tieumnâtaies – les drès d'encrannes des Taignons – et peu du drêt de moïnaie in poue o l'âtre en la « pésson », dans les bôs di v'laidge. Mains po çoli, è fayait être bordgeais di yûe... Aiprés lai Révolution, ces « droits d'usage collectifs » feunes aidai pu limitaies po fini poi être quasi supprimès. A tchietemps de 1816 et 1846, tiaint qu'les dgens meûrînt d' faim, des centaines de familles paitcheuñnent pos les Aimériques, encoraïdgie poi les autorités. Bîn des tieumènes paiyînt in biat ès aibaingnous po les vouère détâlaie lo pu laivi possiye et sains djemais poyaife r'veni !

A XIXe siecle, lai misère de brâment de dgens, en aïppelait çoli « le paupérisme », baiyait di tieûsain ès autorités. Dains le Jura, an ont inchtallaie des mâjenattes tchu les grandes vies, c'mant è Cornô, vou que les aimeunies de péssaïdgie poyînt maindgie ène sope et peu dreumi ène neût o dou, mains ran d'pu : c'était « lai passade ». Aiprés, ces pettlous daivînt tchittie les yues sains s'fère ai prayê. Dains lai Bairoitche, les tieumènes baiyînt totes les s'naines, chutôt en huvie, in pô de laicé et peu ène métche de pain ès poueres, mains ran qu'ès véyes !

Tiaïnd qu' les « droits d'usage » feunent supprimès, les tieumnâtaies aimôdyînt ai pu poueres des familles des tieutchis – aïppelès « cantons » o bîn « ménaidgies » – que ces dgens poyînt tiultivaie po s'neûri ène boëne païtchi d'lannaie en traivallaint, et nian p' en pètlaint o bîn en r'cieuvaint de l' « aïssistance ». In gros mot, encoé d'nos djoès ! Ces tieutchis sont aivu supprimès aiprés 1945, mains dains les vèlles, an trove encoé des « jardins ouvriers » aimôdiès poi les municipalités. Nos ains tus coégnu le temps vou que les poueres afaints, que v'gnînt bîn s'vent d'âtres caintons, étînt piaicîs tchie des gros paiyisains. E y en aivait que tchoyînt bîn, mains des âtres qu'étînt bîn mâmoïnès...

Tchie nos c'ment tot poïtchot en Europe, an n'ont djemais poyu trovè de boëne solution en lai quechtion di pouere monde. E n'y ran qu'ai vouère, adjd'heû, c'que cote « le social ». An paye des milliards po l'aïssistance, l'invaliditè, les caïsses-malaidie, le tchômaidge, totes souetches d'allocâchions et de « payements directs ». Sains rébiaie l'AVS. Tot çoli, ç'ât aïtaïnt d'aïdministratives aimeûnes... Mains sains léés, è y'airait aïtaïnt de poueres tchie nos que di temps des pñces de Poéreintru !

Vos voites que les poueres sont aivu considérés, d'in temps en l'âtre, c'man des dgens que sont tchois dains l'malhèye ai câse des eurtieulons d'lai vie, o bîn c'ment des pâcans, des camvoulaints, et meinme des côps c'ment des lapchars prats ai vos aïssannaie po voulaie vot' boéchatte, c'ment des heimatlos qu'è fayait envie à diaïle aïchtôt qu'possibyè. O bîn adjd'heû c'mant des... « ayants-drêts ». En ont bé fère, en peut musaie tot qu'en veut, ène tchôse â chûre : « les poueres dgens sont aidai de pai tchie nos ».

Aux amis du patois jurassien

Le cercle des patoisants de la Société jurassienne d'Emulation, « Le Voyin », ainsi que la rédaction du site « Djâsans.ch Patois jurassien » ont le plaisir de présenter à tous les amis du patois, mais également aux personnes intéressées par la culture populaire des siècles passés, un recueil de textes intitulé « Contes fantastiques et légendes du Jura recueillis par J. Surdez. Patois des Clos du Doubs ». Ce manuscrit, rédigé de la main même de Jules Surdez, est daté du 18 août 1942. L'auteur le dédie à son fils Denys « qui s'intéresse tant aux vieilles choses de notre petite patrie jurassienne ». Le Clos du Doubs est le théâtre de la majeure partie de ces fôles, mais quelques-unes se déroulent en Ajoie ou, beaucoup plus rarement, dans le reste de l'espace jurassien

Les 233 feuillets de ce cahier présentent 33 textes, soit des « récits fantastiques... des légendes... et une de ces histoires burlesques que la malice populaire attribue à certaines localités ». Chaque page est divisée en trois parties : celle du haut contient la version patoise, celle du milieu la version française et celle du bas, plus courte, a le mérite de commenter certains termes dont le vrai sens n'est pas toujours évident. Rédigés dans l'élégante graphie des instituteurs de la Belle Epoque, ces textes se lisent aisément.

Aurélië Reusser-Elzingre, dans son études *Contes et légendes du Jura*, op. cit. p. 31, a identifié dans les archives publiques de Suisse « plus de 1000 pièces et variantes en parler jurassien conservées sous forme manuscrite ». Est-il possible que des privés ou certaines associations conservent encore des textes inédits de Jules Surdez ? J'en suis personnellement convaincu. Parmi les 33 récits rapportés sur notre site, certains figurent dans d'autres sources. La fôle de « La petite souris », par exemple, présentée en pages 1-10, ressemble beaucoup à celle du « Souriceau qui est tombé dans la bouillie » copiée par Gilbert Lovis dans *Promenades au jardin de la pensée sauvage...*, op. cit., no 81, p. 320-326. Les deux versions diffèrent néanmoins par bien des « détails » qui n'en sont peut-être pas pour les ethnologues.

D'où vient le cahier offert ici aux lecteurs du site « Djâsans » ? Ce document est en fait une photocopie d'un cahier rédigé par Jules Surdez. J'avais pu consulter l'original chez un privé à Porrentruy en 1978. Par la suite, j'avais perdu tout contact avec cette personne que je ne l'ai retrouvée que... 48 ans plus tard. Elle ne disposait plus que des photocopies des textes de ce cahier, mais elle a cependant accepté de me les confier, à condition de préserver son anonymat, pour en faire une copie numérique destinée aux lecteurs de « Djâsans ». Les patoisants n'ont pas le fétichisme des vieux papiers, seules importent pour eux les versions patoises et françaises de ces récits, récits d'autant plus précieux qu'ils sont de la plume même de Jules Surdez.

D'après une communication de Madame Reusser-Elzingre, un cahier assez comparable à celui présenté ici pourrait se trouver dans le Fonds Lovis-Surdez de l'Université de Neuchâtel. Mais cette information – qui reste à vérifier – n'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage présenté par « Djâsans » aux patoisants jurassiens et à tous les amoureux des légendes aujourd'hui bien oubliées du Pays jurassien.

Que Monsieur Louis-Joseph Fleury, animateur du site « Djâsans.ch », qui a réalisé les travaux de copie numérique de ce cahier, ainsi que la personne qui nous a aimablement prêté ce précieux document trouvent ici l'expression de la vive reconnaissance des patoisants jurassiens. (jpp)

Bibliographie sommaire

LOVIS Gilbert, *Animaux et contes fantastiques du Jura*, Editions du Pré-Carré, Porrentruy, 1984

GONCERUT Carinne, GRAND Philippe, Lovis Gilbert, *Contes & récits du Jura*, Collection Mémoire vivante, Sierre, 1987

LOVIS Gilbert, *Promenades au jardin de la pensée sauvage ou A la découverte des récits traditionnels recueillis dans le Jura par Jules Surdez (1878-1964)*, FARB, Delémont, 2000

REUSSER-ELZINGRE Aurélië, *Contes et légendes du Jura. Transmission d'un patrimoine linguistique et culturel*, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2001

REUSSER-ELZINGRE Aurélie, *Vouivres, sorcières, grimoires et loups-garous. Contes et légendes du Jura*, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2020

REUSSER-ELZINGRE Aurélie, *Contes et légendes du Jura. Transmission d'un patrimoine linguistique et culturel*, Editions Alphil-Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2021.